

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire

Présents :

Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL, Mme Vanessa FRERE, Mme Mélanie VINCENT, Mme Aurélie DELCURE Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Valérie UYTTERSROT, M. Florian DECOURT, Mr. Valentin FLORIN, Mr Guy FLORIN.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

DELIBERATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (2^{ème} version)

Le budget de la Commune est présenté par M le Maire après avoir été validé par Mme LIEURE, Chef de poste du SGC de Saint Just en Chaussée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête et adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'année **2026** comme suit :

578 255.50 € en dépenses pour la section fonctionnement

578 255.50 € en recettes pour la section fonctionnement

489 268.05 € en dépenses pour la section d'investissement

489 268.05 € en recettes pour la section d'investissement.

L'assemblée délibérante a voté le budget au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres «opération d'équipement».

D'ADOPTER le budget 2026 de la Commune

D'INSCRIRE cette délibération.

Fin de la séance à 19H15